- Robin des Bois - http://www.robindesbois.org -

La gestion hasardeuse des déchets du Concorde

Posted By robininternet On 5 juin 2019 @ 14 h 14 min In Risques et accidents | $\underline{Comments}$ Disabled

Le crash et l'incendie du Concorde d'Air France sur la commune de Gonesse datent du mardi 25 juillet 2000. Le bilan humain est de 113 morts, 100 passagers dont 96 de nationalité allemande, 9 membres d'équipage et 4 personnes au sol.

19 ans après le crash, les déchets du Concorde appartiennent au ministère de la Justice. A l'issue de la procédure judiciaire, le ministère entend s'en séparer. Il y a urgence. « La prise en charge des débris doit impérativement intervenir avant le 31 juillet 2019 » [1].

- « L'objectif du présent dialogue compétitif est de faire émerger la solution de traitement la plus adaptée au vu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, d'identifier dans quelle mesure une partie des débris pourra être valorisée, pour le coût global le moins cher ».
- « La plupart des débris sont brûlés et recouverts de kérosène séché », peut-on aussi lire dans le document du ministère de la Justice. Aucune autre substance toxique n'est mentionnée.

Les débris de la carlingue disloquée et calcinée sont répartis en 77 caisses « étanches ».

L'option de recyclage des déchets est à priori inacceptable dans la mesure où les avions de la série Concorde contiennent de l'amiante et des pièces radioactives. La présence de détecteurs de fumée à l'américium 241 n'est pas contestée. La présence de thorium dans des alliages voire d'uranium appauvri dans les trains d'atterrissage est suspectée.

Robin des Bois recommande à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et à ses appuis techniques de procéder à une évaluation radiologique détaillée de chacun des colis pour éviter que des déchets métalliques radioactifs fassent l'objet d'une deuxième fusion et que des déchets radioactifs non recyclables soient enfouis dans des sites de stockage conventionnels.

En tout état de cause, la valorisation d'une épave aussi meurtrière et douloureuse serait discutable sur le plan de l'éthique.

1 sur 2 25/06/2019 à 08:37



Le Concorde, 25 juillet 2000.

DR

Voir la consultation [1] (pdf)

Article printed from Robin des Bois: http://www.robindesbois.org

URL to article: http://www.robindesbois.org/la-gestion-hasardeuse-des-dechets-du-concorde/

URLs in this post:

[1] « La prise en charge des débris doit impérativement intervenir avant le 31 juillet 2019 »: http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/Concordecentraledesmarches-Robindesbois.pdf

Robin des Bois. Association de protection de l'Homme et de l'environnement.

2 sur 2 25/06/2019 à 08:37